

Ciné-Bulles

Le cinéma d'auteur avant tout

Lettres mortes

Michel Coulombe et Jean-Guy Côté

Volume 4, numéro 5, février-mars 1985

URI : id.erudit.org/iderudit/35249ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

ISSN 0820-8921 (imprimé)
1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coulombe, M. & Côté, J. (1985). Lettres mortes. *Ciné-Bulles*, 4(5), 2-3.

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 1985

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

lèles au conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma.» (*Mémoire de l'A.C.P.Q.*, pages 9 à 12).

Par ailleurs, l'A.C.P.Q. demandait à l'Institut québécois du cinéma, comme elle l'avait demandé, quelques mois plus tôt, à la Régie du cinéma, de faire pression sur la direction de Radio-Québec pour obtenir que la programmation cinéma de la télévision d'État ne gêne plus la diffusion du cinéma dans les régions périphériques du Québec (voir copie de la lettre à monsieur Jacques Girard, président-directeur général de Radio-Québec, publiée dans ce numéro). Il nous a semblé que l'État québécois était en contradiction avec lui-même: d'un côté, il encourage le retour vers les salles, tandis que de l'autre, il subventionne un télédiffuseur qui court-circuite la diffusion du cinéma de qualité hors de Montréal.

L'A.C.P.Q. ne s'attend pas à ce que tout change du jour au lendemain mais souhaite, à tout le moins, que l'Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma posent quelques gestes concrets, de nature à *encourager* ceux qui tiennent, tant bien que mal, partout au Québec, le flambeau du cinéma de qualité. À ce propos, il faut souligner que l'Institut québécois du cinéma, dans son document *Orientations 1985-86*, adressé à la Société générale du cinéma en décembre 1984, recommande l'élimination de toute catégorisation parmi les exploitants. Elle le fait de la façon suivante (ce qui serait de nature à contribuer à cet encouragement évoqué plus tôt):

«Dans l'élaboration de ces programmes et l'attribution de son aide, la Société générale du cinéma devrait tenir compte de la qualité des oeuvres, du caractère culturel et des marchés visés et non de la structure corporative des entreprises. Compte tenu des caractéristiques du marché québécois et de l'industrie dans son ensemble, la Société générale du cinéma devrait accorder son aide indistinctement des caractéristiques: "parallèles", "indépendants" ou "commerciaux" des entreprises mais plutôt de leur contribution au développement de la cinématographie québécoise.»

Il y a là, en quelque sorte, une lueur d'espoir.

Je profite de la parution de ce premier numéro de *Ciné-Bulles*, en 1985, pour souhaiter à tous les membres de l'A.C.P.Q., à tous les abonnés de *Ciné-Bulles* et à tous les amis et partenaires de l'Association une année cinématographique 1985 à la hauteur de leurs aspirations. L'année 1985 pourrait bien marquer le début d'un renouveau...

C'est ce que je souhaite à tous.

Jean-Guy Côté
Président de l'Association
des cinémas parallèles
du Québec

Lettres mortes

Les deux lettres qui suivent ont été envoyées, en 1984, à Monsieur Jacques Girard, président-directeur général de Radio-Québec. Au moment d'aller sous presse, l'Association des cinémas parallèles du Québec n'avait reçu de réponse ni pour l'une ni pour l'autre de ces lettres.

Montréal, le 23 février 1984

Monsieur Jacques Girard,

L'Association des cinémas parallèles du Québec (A.C.P.Q.) qui regroupe plus de 50 salles de cinéma non commerciales réparties sur l'ensemble du territoire québécois, souhaite vivement que Radio-Québec renonce à éliminer les films sous-titrés de sa programmation. Nous comprenons que votre station veuille améliorer ses cotes d'écoute mais ne croyons pas que cette opération doive se faire au détriment des cinéphiles, une tranche de spectateurs qui ne peut compter sur la programmation des autres chaînes francophones pour voir des films étrangers en version originale.

Nous nous inquiétons de l'empressement avec lequel Radio-Québec se défait de sa vocation éducative pour chercher à rejoindre, grâce au cinéma, un plus large public. Sans faire l'apologie du happy few, nous estimons qu'il n'est pas vain de s'employer à l'éducation cinématographique des Québécois. Nous craignons sérieusement qu'en retirant les versions originales de sa programmation Radio-Québec ne gêne la sortie en salles des films sous-titrés au Québec, imposant de la sorte aux cinéphiles québécois des versions françaises aseptisées, sans rapport avec les sonorités des langues étrangères.

Nous ne croyons pas qu'en reculant sur le terrain du sous-titrage, Radio-Québec contribuera, de manière originale, à la diffusion du cinéma de qualité au Québec. Nous ne pouvons qu'espérer une politique de programmation plus audacieuse de la part de "l'autre télévision".

Michel Coulombe
Directeur général
Association des cinémas parallèles du Québec

Rimouski, le 26 novembre 1984

Monsieur Jacques Girard,

Depuis quelques années, Radio-Québec propose aux téléspectateurs québécois une programmation à l'intérieur de laquelle le cinéma de qualité occupe une place de choix. Les cinéphiles doivent s'en réjouir et vous en féliciter. Toutefois, il y a une ombre au tableau: le service des acquisitions de Radio-Québec fait preuve d'une telle efficacité que plusieurs films sont présentés dans le cadre de **Ciné-Mardi** et **Ciné-Répertoire** avant d'avoir complété une première tournée des salles de cinéma du Québec. "L'autre télévision" offre aux téléspectateurs des films récents - il s'agit dans plusieurs cas de films distribués au Québec depuis moins de dix-huit mois - et les annonce avec force publicité, ce qui court-circuite inopportunément le travail des programmeurs des cinémas parallèles des régions périphériques du Québec.

De toute évidence, cette situation d'injuste concurrence ne peut plus durer. Des distributeurs se plaignent de ne plus pouvoir louer certains films dont ils viennent de faire tirer des copies en 16 mm parce qu'aucun programmeur ne veut se risquer à les présenter un peu avant ou tout juste après la télévision d'État. Des cinémas parallèles perdent leurs clientèles traditionnelles parce qu'ils ne parviennent pas à présenter avant Radio-Québec le genre de films qui constituait, jusque là, le cœur de leur programmation. Des cinéphiles habitant les régions périphériques du Québec ne peuvent plus voir certains films - ceux de grande qualité - conçus pour le grand écran que sur leur télévision parce que la salle de cinéma de leur municipalité ajuste sa programmation à celle de "l'autre télévision".

L'Association des cinémas parallèles du Québec croit que Radio-Québec doit éviter de détourner le film de son canal naturel, la salle de cinéma, sans quoi la télévision éducative irait à l'encontre des objectifs de revitalisation du parc de salles poursuivis - et financés - par l'Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma. Radio-Québec peut et doit poursuivre son travail d'éducation cinématographique; toutefois il serait préférable que la télévision d'État s'acquitte de ce mandat sans pour autant mettre l'essentiel de ses efforts - et de son argent - sur l'acquisition de films récents. Pourquoi ne pas revenir aux classiques du septième art? Pourquoi ne pas offrir davantage de rétrospectives d'oeuvres cinématographiques importantes?


Nous souhaitons vous rencontrer, M. Girard, afin de discuter plus sérieusement cette question à laquelle est liée l'avenir de plusieurs cinémas parallèles du Québec. La liste des films présentés à

Radio-Québec en 1984-1985 avant d'avoir complété la tournée des salles situées en régions périphériques est suffisamment longue pour justifier une telle rencontre: **L'amie, L'ami de Vincent, Un amour en Allemagne, À nos amours, La ballade de Narayama, Le bon plaisir, Dans la ville blanche, Erendira, Fanny et Alexandre, Furyo, Les mots pour le dire, Le mur, Mi-figue, mi-raisin, Mortelle randonnée, Pauline à la plage, La petite bande, Sarah, Le temps de la revanche, La vie est un roman.**

J'espère avoir la possibilité d'examiner avec vous ce problème d'une importance vitale pour les cinémas parallèles au cours des prochaines semaines et vous prie d'agréer, M. Girard, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Jean-Guy Côté
Président

Association des cinémas parallèles du Québec

 Radio
Québec

TELE: (514) 331-7832
TELEX: 05-825537



SERVICE DE PROGRAMMATION 16MM — 35MM

j.-a. lapointe

FILMS INC.

"L'un des meilleurs longs métrages réalisés au Québec depuis les quinze dernières années...
Un film qu'il ne faut absolument pas manquer."
— Laurent Gagliardi

"Très joli, très agréable, très moderne...
Un très joli sujet très joliment traité."
— René Homier-Roy

LA FEMME DE L'HOTEL

POUR TOUS



UN FILM DE LEA POOL

AVEC
TRIZ BARRAGEON
LOISE HAREAU
MARTHE TURGEON
SHEK DUNE
KIM WILKINSON
GENEVIEVE ANE